

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 22 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD  
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

**EXCUSES ( 1 ) :**

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET :** Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Réhabilitation du bureau de Poste pour extension du pôle Santé de l'Envigne de la commune de Thuré

*Le conseil municipal de Thuré a décidé la réhabilitation du bureau de Poste afin de créer une extension au pôle Santé de l'Envigne. Ces objectifs principaux sont de favoriser les prises en charge coordonnées et de constituer une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé et les jeunes générations tout en concourant au maintien, voire au développement de l'offre de soins, dans les secteurs définis comme fragiles.*

*Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune de Thuré ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.*

\* \* \* \* \*

**VU** la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

**VU** le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017,

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

**CONSIDÉRANT** le contrat de ruralité concernant le projet de la commune de Thuré et correspondant à l'axe n°1 l'accès aux services publics et marchands, l'offre en matière de soins et de services de santé

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

**Délibération du bureau prise par délégation**

**du 19 mars 2018**

**n°12**

**page 2/2**

- de soutenir le dossier « Réhabilitation du bureau de Poste pour extension du pôle Santé de l'Envigne de la commune de Thuré »,
- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 100 582,50 euros HT

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| Département               | 17 441,20         |
| FEADER                    | 37 224,80         |
| Contrat de ruralité       | 25 800,00         |
| Autofinancement communal  | 20 116,50         |
| <b>Total des recettes</b> | <b>100 582,50</b> |

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| Travaux et matériel       | 112 132,50        |
| Recettes à déduire        | 11 550,00         |
| <b>Total des dépenses</b> | <b>100 582,50</b> |

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER